



DÉCLARATION

1er mai 2022

C'est avec une grande surprise que l'ANAD a suivi, ce samedi 30 avril 2022, l'adresse du Président de la transition imposant à la nation une durée injustifiable de la transition.

L'ANAD rejette avec force cette décision unilatérale qui viole la Charte dans son article 77 qui dispose que « la durée de la transition sera fixée de COMMUN ACCORD entre les forces vives de la nation et le CNRD ».

L'ANAD rappelle que les principales forces vives du pays ont demandé avec insistance et ce, dans le respect de l'esprit de la Charte, la mise en place d'un cadre de dialogue direct entre elles et le CNRD, avec la participation de la société civile et des partenaires techniques et financiers, sous la médiation d'un facilitateur de la CEDEAO. Et ce, pour définir, sur une base consensuelle, un cadre juridique et réglementaire ainsi que les conditions techniques et les délais nécessaires à l'organisation d'élections inclusives et crédibles.

Ignorant ces appels, le CNRD a créé « un cadre de concertation » assujéti dont il définit la composition, nomme les membres, fixe l'ordre du jour et la périodicité de ses réunions, décide des orientations des délibérations et des conclusions qui doivent en résulter. Ce n'est donc pas une surprise que le CNRD s'appuie sur les conclusions orientées de ce cadre de concertation pour s'octroyer une prolongation de 39 mois.

L'ANAD dénonce cette volonté obstinée de conserver le pouvoir, au delà du temps requis pour l'organisation d'élections crédibles, par des manœuvres et combines qui ne font pas honneur au CNRD qui avait juré de conduire une transition inclusive et transparente, en faisant de la justice sa boussole.

La violation de la Charte provient aussi de la volonté du CNRD de faire entériner une décision inique par le CNT auquel il confère une force juridique que cet organe ne détient pas de la Charte.

C'est pourquoi, l'ANAD met en garde les membres du CNT qui se prêteraient à ce jeu de manipulation qui les rendrait coupables de forfaiture aux yeux de la nation.

L'ANAD demande de nouveau au CNRD de se ressaisir en respectant la Charte de la transition. Une fuite en avant, encouragée par ces sempiternels manœuvriers de tous les pouvoirs qui sont sans foi ni loi, mettrait en danger la transition et la cohésion de notre nation.

En tout état de cause, l'ANAD, en accord avec les forces vives les plus représentatives de la nation, prévient qu'elle usera de tous les moyens légaux et légitimes pour que la Charte de la transition et les règles et les principes de la démocratie soient respectées.

Conaky, le 1er mai 2022

L'Alliance Nationale pour l'Alternance et la Démocratie